



\*

## SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

### COMITE SYNDICAL DU MARDI 13 FEVRIER 2024

- La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de **M. Pierre MATHONIER**, Président du Syndicat Mixte du SCoT BACC.

#### ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Présences/Absences/Procurations
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 7 novembre 2023
- **Délibérations :**

<b>2024/1</b>	Débat d'Orientations Budgétaires 2024
<b>2024/2</b>	Convention de mise à disposition de services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac au bénéfice du Syndicat Mixte du SCoT BACC
<b>2024/3</b>	Participations 2024 des communautés membres
<b>2024/4</b>	Renouvellement des adhésions du Syndicat Mixte du SCoT BACC aux Associations et Organismes de droit public et privé au titre de l'exercice 2024
<b>2024/5</b>	Conventionnement du Syndicat Mixte du SCoT BACC avec l'Association de Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) pour le Contrat Local de Santé (CLS) – Annulation de la délibération n° 2023/10 en date du 7 novembre 2024

- **Liste des décisions prises par délégation depuis le dernier Comité Syndical du 7 novembre 2023 :**
  - 2023/1 : Ouverture d'une ligne de trésorerie
  - 2024/1 : Convention de partenariat avec la FNCCR dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE – ACTEE 2 – AAP SEQUOIA 2
  - 2024/2 : Avenant n° 1 au Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME

- **Monsieur François DANEMANS** est désigné Secrétaire de Séance.

➤ **M. LE PRESIDENT** procède à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	Absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	Présent
Madame	BENITO	Patricia	Absente
Madame	BRU	Dominique	Présente
Monsieur	CANCHES	Michel	Présent
Monsieur	COSNIER	Michel	Présent
Monsieur	DANEMANS	François	Présent
Monsieur	ESTEVEES	Louis	Présent
Monsieur	FALIERES	Alain	Présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	Présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	Présent
Madame	GARDES	Nathalie	Absente
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	Présent
Madame	GINEZ	Bernadette	Présente
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	Représenté par Pierre MATHONIER
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	Présente
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	Présent
Monsieur	MATHONIER	Pierre	Présent
Monsieur	MAURS	Philippe	Présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	Présente
Monsieur	MONTIN	Christian	Absent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	Absente
Monsieur	POULHES	Christian	Présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	Présent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	Présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	Présent
Monsieur	ROUET	Clément	Représenté par François DANEMANS
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	Présent

➤ La majorité des délégués titulaires étant présents, le quorum est atteint.

▪ **Compte rendu du Comité Syndical du 7 novembre 2023**

➤ **M. Jean-François RODIER** fait remarquer qu'une erreur s'est glissée en haut de la page 4, dans les sigles (TEN) pour désigner les Territoires engagés dans la transition écologique. Il est proposé de supprimer TEN (Territoire Engagé pour la Nature) pour éviter toute confusion. Le CR est approuvé sans autre observation.

**2024/1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 :**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

➤ **M. LE PRESIDENT** présente le rapport sur le débat d'orientations budgétaires 2024 retraçant l'année 2023 et préalable nécessaire à la construction du budget du Syndicat Mixte (SM) du SCoT BACC pour l'exercice 2024.

En lien avec les compétences et missions mises en œuvre en 2024, il présente les agents qui animent le Syndicat Mixte du SCoT BACC (agents CABA mis à disposition du SM ou personnel ADEPA en cours de transfert) et l'important travail de mise à jour des dossiers en cours.

Il évoque le bilan 2023, à savoir la finalisation du PCAET qui devrait être approuvé en 2024 ainsi que la nécessaire prise en compte du SRADDET et des réglementations nationales dans le SCoT et l'impact induit sur les PLUi.

Il présente également les enjeux du Contrat Chaleur Renouvelable permettant de mobiliser plus de 5M€ de subventions de l'ADEME ; dossier qui mérite une animation renforcée et une mobilisation de tous.

Pour l'année 2024, il évoque le sujet de l'évaluation de la consommation foncière et de la doctrine ZAN qui impactera les documents d'urbanisme, et notamment le SCoT qui devra être mis à jour ou révisé.

Il rappelle que l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale sont les missions de base (le cœur du réacteur) du SM. Que le document actuel a été approuvé le 6 avril 2018 et qu'il doit faire l'objet d'une évaluation afin que les ouvertures à l'urbanisation dans le cadre des PLUi ne soient pas gelées (SCoT caduc). Il rappelle l'importance de ce sujet.

Il rappelle que le CLS (Contrat local de Santé) fait maintenant partie des compétences déléguées au SM et est donc traité à l'échelle BACC pour optimiser sa pertinence et travailler sur la santé au plus près des territoires. Il évoque le travail nécessaire sur la démographie médicale et le sujet Santé Mentale qui a été rajouté aux objectifs du CLS. Il rappelle que la Commission Santé a proposé de développer 6 thématiques (attractivité, bien vieillir, précarité, santé mentale, sport, environnement) qui devront être déclinées en fiches actions grâce au travail de Sophie CULSON qui rejoint l'équipe du SM le 1<sup>er</sup> avril 2024. M. le Président rappelle que ces fiches actions constitueront le socle du futur Contrat Local de Santé qui devrait être signé avec l'ARS dans le courant du deuxième semestre 2024.

Il évoque le contrat de chaleur renouvelable (CCR) qui fait également partie des missions de base du SM et dispose de financements pour l'ingénierie et l'animation du dispositif, mais qui reste soumis à l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat. Cette animation permet d'accompagner techniquement et administrativement les dossiers qui seront financés par le fonds chaleur de l'ADEME. Il rappelle que ce sont près de 5M€ (dont près d'1 M€ ont déjà été engagés), dont peuvent bénéficier des collectivités mais aussi des entreprises ou des associations du territoire des 3 EPCI pour mettre en œuvre des projets d'énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, etc...). Certains dossiers nécessitent également des études en amont (exemple d'Ytrac sur la géothermie) qui sont aussi financées dans le cadre de ce contrat.

- **M. Michel TEYSSEDOU** demande qu'une information soit passée pour accélérer le mouvement et ne pas perdre les aides à l'ingénierie si l'on n'atteint pas les objectifs signés avec l'ADEME, évitant ainsi une augmentation de la cotisation des EPCI pour le Syndicat Mixte.
- **M. LE PRESIDENT** évoque également le dispositif ACTEE de la FNCCR qui permet d'apporter des financements sur les projets d'amélioration des consommations énergétiques du patrimoine des collectivités.

A la suite, le Président rappelle que le SM est engagé dans un COT (contrat d'objectifs territorial) qui est la suite du TEPOS élargi aux thématiques « transition écologique » et « économie circulaire ». Il évoque les réunions qui se sont tenues ou qui se tiendront sur chaque EPCI. Ils devront se fixer des objectifs individuels ou collectifs et définir un plan d'actions avant fin mai 2024. Le COT signé avec l'ADEME apporte des financements en ingénierie du SCoT, sous réserve que les collectivités mettent bien en œuvre les objectifs et actions qu'elles auront validés en mai prochain. Il rappelle que ce sont 275 000 € qui sont en jeu pour les 2 prochaines années.

Il évoque le fait que les objectifs semblent atteignables car déjà engagés. Un point de vigilance est cependant apporté sur l'axe « économie circulaire » dont les objectifs semblent difficilement atteignables.

- **M. Michel TEYSSEDOU** note cependant que les réflexions en cours sur le sujet du traitement des biodéchets et de la mise en place d'un méthaniseur à Cros de Montvert pourraient aider à avancer sur ce sujet.
- **M. LE PRESIDENT** confirme qu'il faut avancer sur les études de ce projet.
- **Mme Dominique BRU** s'interroge sur les délais pour travailler le plan d'actions, les objectifs à atteindre et rappelle que le diagnostic a été mal vécu par certains élus.
- **Myriam FERRY** précise la méthodologie qui est en cours de déploiement pour définir le plan d'actions à finaliser pour mai 2024, à savoir que les élus référents et techniques des 3 EPCI sont sollicités ainsi que la commission environnement du SM qui permettra de proposer des actions communes. Ce travail sera réalisé par Aline CHERPEAU.
- Après avoir décrit le bilan 2023 et les objectifs 2024, **M. LE PRESIDENT** présente le DOB qui traduit ces objectifs en termes budgétaires.

- **M. LE PRESIDENT** rappelle que contrairement à 2023, le syndicat fonctionne désormais à plein régime en termes d'effectifs, de politiques mises en œuvre et de projet, cela impactant bien évidemment la cotisation des EPCI pour équilibrer le budget du Syndicat Mixte.

A l'appui du tableau support, il annonce l'évolution sensible des cotisations et présente les coûts de fonctionnement par habitant pour chacune des politiques et missions évoquées précédemment, à savoir :

- fonctionnement de base du Syndicat Mixte : 1,31 €/hab et 0,89 €/hab pour le SCoT lui-même ;
- CLS : 0,93 €/hab ;
- CCR : 0,31 €/hab et **Michel TEYSSEDOU** de noter que le CCR rapportera tout de même 5 M€ pour les projets du territoire ;
- les actions autour des énergies renouvelables : 0,36€/hab (études opportunité PV et recrutement chargé d'opération PV) ;
- appui à l'ingénierie sur les questions Climat-Energie - Economie circulaire (TEPOS, COT) - année 2024 : 0,26 €/hab.

Le reste à charge global pour les EPCI est donc de 4,05 €/hab.

- **M. LE PRESIDENT** rappelle qu'en termes de perspectives, au-delà de 2024, les cotisations à l'ADEPA s'arrêteront.

Il note cependant qu'à terme, et au vu des transferts et recrutements induits, la cotisation au Syndicat Mixte avoisinera les 5€/hab.

- **Myriam FERRY** explique que, dans ce budget 2024, ne sont pas comptabilisées les subventions liées à des objectifs à atteindre (COT, CCR), puisque ce sont des recettes incertaines.

Elle précise également que, compte tenu des zones d'accélération des EnR qui sont en cours de définition à l'échelle communale, il est apparu préférable de ne pas inscrire au budget de cette année les études « Schéma des Enr » et « Etude géothermie ».

- **M. LE PRESIDENT** rajoute que décision a été prise de présenter les amortissements à l'équilibre en dépenses et en recettes pour ce prochain budget, permettant ainsi de ne pas augmenter artificiellement la cotisation des EPCI.

- **M. Michel TEYSSEDOU** appuie cette décision, argumentant qu'il relève du bon sens de ne pas amortir des subventions (CCR et ACTEE) qui ne sont pas valorisées par le SM mais par d'autres collectivités.
- **M. LE PRESIDENT** demande si les membres du Comité Syndical ont des questions quant à ce rapport sur les orientations budgétaires.
- **M. Michel TEYSSEDOU** reprend l'explication sur l'augmentation de la cotisation, en notant qu'on cumule ici SCoT et certaines missions de l'ADEPA. A court terme, on ne paiera plus deux fois.
- **M. Gérard PRADAL** note qu'effectivement, l'augmentation de cotisation est conséquente, mais que l'explication détaillée permet de justifier facilement cette augmentation pour tout un chacun.
- **M. LE PRESIDENT** fait remarquer que la cotisation à 1€70 était particulièrement basse et ne permet pas de fonctionner correctement. Ailleurs, ce montant correspond au seul SCoT.
- **M. LE PRESIDENT** demande s'il y a des questions sur cette délibération ? Non. Il s'agit d'un Débat d'Orientations Budgétaires. Il n'y a pas de vote. Le Comité Syndical prend acte de la délibération n° 1.

**2024/2 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC AU BENEFICE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BACC :**

**Rapporteur : M. Antoine GIMENEZ**

- **M. Antoine GIMENEZ** précise que beaucoup de choses ont déjà été abordées. Il rappelle que, pour limiter les coûts de fonctionnement du Syndicat, historiquement et depuis 2013, la CABA mettait à disposition notamment son personnel. La dernière convention étant arrivée à son terme au 31/12/2023, il est nécessaire de la renouveler en prenant en compte les missions et compétences déclinées précédemment dans le Débat des Orientations Budgétaires.

Il liste les personnels et équivalents concernés, à savoir 0,4 A administratif + 0,4 C administratif, 1 ETP ingénieur territorial pour la direction, 1 ETP d'attaché sur le poste de chargé de mission TEPOS et 1 ETP pour la coordination du CLS à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Il précise que ces charges directes de personnel sont majorées de 20 % pour compenser les coûts de fonctionnement. Ainsi, le montant de la compensation proposée s'élève à 265 000 € par an à compter de l'exercice 2024.

Il propose à l'assemblée d'approuver les termes de la convention de mise à disposition annexée au projet de délibération et d'autoriser le Président à signer cette convention.

- **M. LE PRESIDENT** demande s'il y a des questions ou des observations.
- **M. Michel TEYSSEDOU** apporte une précision. Il précise que les 3 présidents d'EPCI ont échangé sur l'après convention et s'orientent vers une autonomie administrative du Syndicat qui sera étudiée avant d'être proposée à l'ensemble des élus du Comité Syndical d'ici à la fin de l'année.

Il précise qu'en parallèle, l'ADEPA devra mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour la dissolution de l'association et gérer, notamment, la question du personnel.

- **M. Gérard PRADAL** précise qu'il comprend que le Syndicat Mixte aura ses propres salariés.
- **M. LE PRESIDENT** confirme ce point pour Myriam FERRY, Aline CHERPEAU, Sophie CULSON et éventuellement le chargé de mission photovoltaïque. Il rajoute qu'il en sera de même pour ses locaux et l'ensemble des outils utiles à son fonctionnement.
- **M. Michel TEYSSEDOU** rajoute qu'il est important que les élus soient d'accord sur cette orientation. La hausse de cotisation prend en compte cette perspective.
- **M. LE PRESIDENT** demande s'il y a des questions sur cette délibération ? Non. Il met cette délibération au vote. La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

### **2024/3 : PARTICIPATION 2024 DES COMMUNAUTES MEMBRES :**

**Rapporteur : M. Antoine GIMENEZ**

- **M. Antoine GIMENEZ** effectue la lecture du rapport de présentation et rappelle que la cotisation des EPCI membres est proposée à 4,05 € par habitant. Il rappelle les tarifs peu élevés des années précédentes : 1,15 €/hab pour les années 2015 et 2016, 1,05 €/hab pour 2017, 1€/hab en 2018 et 2019, 1,20 € en 2020 et 2021, 1,80 € pour 2022. Il précise à la suite les montants par EPCI au vu du nombre d'habitants, soit 216 828,90 € pour la CABA, 19 986,75 € pour Cère et Goul et 85 418,55 € pour la Châtaigneraie Cantalienne.
- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si la participation 2024 des communautés membres soulève des questions. Non. Il met cette délibération au vote.  
La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

### **2024/4 : RENOUELEMENT DES ADHESIONS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BACC AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PUBLIC ET PRIVE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 :**

**Rapporteur : M. Antoine GIMENEZ**

- **M. Antoine GIMENEZ** donne une lecture synthétique du rapport et rappelle que le Syndicat Mixte du SCoT BACC adhère à quatre structures : la Fédération Nationale des SCoT pour 878 €, Cantal Ingénierie et Territoires pour 120 €, le CLER pour 634 € ainsi que AURAE pour 5 500 €. Il propose au Comité Syndical d'autoriser le renouvellement de ces adhésions pour 2024.
- **M. LE PRESIDENT** demande s'il y a des questions sur cette délibération. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du renouvellement des adhésions susdites pour l'exercice 2024. Il met donc au vote.  
La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

**2024/5 : CONVENTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BACC AVEC L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURILLAC (ADEPA) POUR LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2023/10 DU 7/11/2023 :**

**Rapporteur : M. Antoine GIMENEZ**

- **M. Antoine GIMENEZ** rappelle que jusqu'ici, le CLS était géré par l'ADEPA jusqu'au 31 décembre 2023. Compte tenu de la compétence transférée au Syndicat Mixte, il avait été décidé de conventionner avec l'ADEPA pour les 12 mois de l'année 2024, mais compte tenu de la nouvelle organisation, et notamment de l'embauche de la coordinatrice, il convient de réduire la durée de cette convention et de modifier son montant passant de 39 999 à 13 540 €.

Il précise que juridiquement, il est donc nécessaire d'adopter une nouvelle convention et donc d'annuler la décision précédente. De fait, il propose donc l'annulation de la délibération du 7 novembre dernier.

- **M. LE PRESIDENT** met cette délibération au vote.  
La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

**LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LE DERNIER COMITE SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2023 :**

- **M. LE PRESIDENT** donne lecture de la liste des décisions prises par le Président ou le Bureau dans le cadre de leurs délégations respectives depuis le dernier Comité Syndical et demande s'il y a des questions. Non.  
Le Comité Syndical prend acte des décisions.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Myriam FERRY** présente l'organisation revue des Commissions et l'ajustement du nombre d'élus représentés (7 titulaires et 7 suppléants) afin de fluidifier leur fonctionnement. Elle rappelle l'objectif de les réunir plus souvent, en amont du Bureau et du Comité Syndical.

Le rôle des commissions peut être variable en fonction des sujets abordés (travail sur le fond des dossiers, propositions, décisions).

Elle propose qu'à l'occasion, un mail soit adressé à tous, récapitulant les élus désignés.

La Commission Urbanisme sera réunie avant le prochain Comité Syndical, prévu le 26 mars 2024, afin de statuer sur l'évolution du SCoT suite à son évaluation. En effet, l'évaluation à 6 ans exigée au titre du Code de l'Urbanisme est en cours et doit être faite avant la fin mars 2024. La prescription de la révision du SCoT doit être délibérée avant le 6 avril 2024 pour éviter la caducité du document.

- **M. François DANEMANS** pose la question du Bureau d'études désigné pour cette révision du SCoT et questionne quant à la mise en cohérence avec les PLUi des collectivités.

- **Myriam FERRY** précise que l'évaluation à 6 ans et la révision sont 2 sujets distincts. La première est en cours depuis 2021 et réalisée par les bureaux d'études CAMPUS et ECTARE.

Suite à la réunion de la Commission Urbanisme et à la décision du Comité Syndical quant à la révision du SCoT, un nouveau prestataire sera recruté sur la base d'un cahier des charges et d'une mise en concurrence.

Elle précise également qu'effectivement, il y a des règles de mise en compatibilité entre les PLUi et le SCoT (idem entre le SCoT et le SRADDET). Elle présente le retroplanning contraint pour ces révisions en chaîne.

- **M. Michel TEYSSEDOU** précise que le calendrier des approbations des PLUi de la CCCC sera connu dans les prochains jours.
- **M. Antoine GIMENEZ** demande ce qu'il en est de la mise à jour du SRADDET (et notamment pour la question du ZAN).
- **Myriam FERRY** confirme qu'en absence du SRADDET mis à jour, la loi s'applique. Et donc à défaut, ce sont les SCoT qui devront appliquer la loi ZAN (ou, à défaut, les PLUi).
- **Mme Dominique BRU** note donc que la Commission Urbanisme devra se réunir dans des délais très contraints avant le 26 mars, et qu'il faut prévoir un rythme de travail soutenu pour les 2 années à venir.
- **M. LE PRESIDENT** confirme la date du **PROCHAIN COMITE SYNDICAL : MARDI 26 MARS 2024 EN SOIREE**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions diverses, **M. LE PRESIDENT** lève la séance à 19h20.

PJ :

- Diaporama de la réunion
- Tableau synthétique coût missions

---

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Pierre MATHONIER

François DANEMANS



un avenir ensemble



Syndicat Mixte du SCoT  
du Bassin d'Aurillac,  
du Carladès et de  
la Châtaigneraie

Comité Syndical  
du  
13 février 2024



## COMITE SYNDICAL - ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance - Présence / Absence / Procurations
- Validation du CR du Comité Syndical du 7 novembre 2023
- Délibérations :

2024/1	Débat d'Orientations Budgétaires 2024
2024/2	Convention de mise à disposition de services et personnels de la CABA au bénéfice du Syndicat Mixte
2024/3	Participations 2024 des communautés membres
2024/4	Renouvellement des adhésions du Syndicat Mixte du SCoT BACC aux Associations et Organismes de droit privé au titre de l'exercice 2024
2024/5	Convention du Syndicat Mixte du SCoT BACC avec l'association de développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) pour le Contrat Local Santé (CLS) – Annulation délib 07/11/2023

- Retour sur les décisions prises par l'exécutif
- Questions diverses – Points d'informations
- Prochain conseil syndical : mardi 26 mars 2024

## Délibérations

2024/1	Débat d'Orientations Budgétaires 2024
2024/2	Convention de mise à disposition de services et personnels de la CABA au bénéfice du Syndicat Mixte
2024/3	Participations 2024 des communautés membres
2024/4	Renouvellement des adhésions du Syndicat Mixte du SCoT BACC aux Associations et Organismes de droit privé au titre de l'exercice 2024
2024/5	Convention du Syndicat Mixte du SCoT BACC avec l'association de développement du Pays d'Aurillac (ADEPA) pour le Contrat Local Santé (CLS) – Annulation délib 07/11/2023

## Les compétences et missions confiées au SM du SCoT du BACC :

### Obligations

- **Le Schéma de Cohérence territoriale : urbanisme stratégique et projet de territoire**
- **Le Plan Climat Air Energie Territorial (EPCI > 20 000 hab)**

### Compétences Engagements

- **Contrat Local Santé 2024-2028**
- **Contrat Chaleur Renouvelable 2022-2025**

**Les appuis à l'ingénierie : - TEPOS (arrive à terme le 31/07/2024)**

- **COT (contrat d'objectif territorial - fin 1ère phase le 31/05/2024)**
- **AMI PV de l'ADEME**

### Choix Engagements volontaires

- **Contractualisations avec la FNCCR ou autres (pour obtenir des financements) : ACTEE2 -> SEQUOIA et CHENE**
- **Les études (opp. PV, Géothermie, Schéma des EnR)**

## Retour sur les décisions prises par l'exécutif depuis le 711/2023

2023/1	05/12/2023	Ouverture d'une ligne de trésorerie
2024/1	22/01/2024	Convention de Partenariat avec la FNCCR dans le cadre de la mise en oeuvre du programme CEE-ACTEE2 – SEQUOIA 2
2024/2	30/01/2024	Avenant n°1 au COT (contrat d'objectif territorial) avec l'ADEME



## Les commissions et leur rôle

- **Délib du 7 novembre 2023 qui a modifié la composition des commissions de travail thématiques :**

**Administration Générale** (Finances, Contractualisations, RH et Juridique) / **Urbanisme** (SCoT et suivi PLUi) / **Santé** (CLS) / **Développement Durable** (TEPOS/COT/Energies/CCR/ACTEE et PCAET)

On passe de  $10+7+3=20$  membres à  **$4+2+1 = 7$  titulaires et 7 suppléants**

Principe : Faciliter / Fluidifier

Rôle : Travailler / Proposer / et pour certaines instances Décider

→ Mail à venir sur la compositions dans les prochains jours

- **CALENDRIER : Urbanisme** : Bilan du SCoT à 6 ans, avant le prochain CS du 26 mars)

**Administration générale** : Organisation du SM en 2025 (budget, RH, etc)

**Développement Durable** : Comité d'engagement CCR et ACTEE (19 mars),  
Plan d'action du COT courant mai

**Santé** : prochain CLS à valider → convention avec l'ARS

# Point sur l'avancement du CCR – Contrat Chaleur Renouvelable

## RAPPELS :

- Contrat de 3 ans avec ADEME → 24/04/2025
- Grappes de « petits » projets qui permettent de débloquent du Fond Chaleur de l'ADEME
- SM SCoT BACC (opérateur territorial pour le compte de l'ADEME)
- Aides aux études et investissements pour les collectivités et les entreprises (près de 5.2 M€)
- Objectifs : 27 projets pour développer la chaleur renouvelable (chaufferie-bois et réseau, géothermie, solaire thermique)
- Production estimée : 7 205 MWh/an
- Aide à l'animation (ingénierie) : 75 000€ fixes  
+ 100 000 € maxi sous réserve atteinte objectifs  
(60% de 7205 MWh et 6 projets hors Bois-Energie)

## Bilan 2023

- Absence de recrutement sur le suivi administratif, mais... renfort ADEPA en 2024
- Appui technique Energie 15
- 13 projets engagés : 1,18 M€ subv
- Dont 3 projets mandatés : 105 802 € (Arnac, Ytrac et CCCère et Gouls)
- Atteinte objectif ? A ce jour : **32%**



FONDS  
CHALEUR

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Point sur l'avancement du CCR – Contrat Chaleur Renouvelable

Maitre d'Ouvrage	Nom du projet	Commune	Energie	Aide ADEME (prévis engagement)	%age
Commune de Roumégoux	Chaufferie bois collective de la Mairie/Ecole et du gîte Communal	15290 ROUMEGOUX	biomasse	66 480,00 €	33%
Commune d'Arnac	Chaufferie communale granulé d'Arnac	15150 ARNAC	biomasse	40 230,00 €	33%
Entreprise bois - Cheylus Jean-Marie	Chaufferie bois déchiqueté pour un atelier bois et une maison d'habitation	15590 MANDAILLES SAINT-JULIEN	biomasse	18 780,00 €	69%
Commune du Rouget-Pers	Réseau de chaleur du Rouget	1 Place de la Mairie - 15290 LE ROUGET PERS	réseau de chaleur	246 720,00 €	74%
Conseil Départemental du CANTAL	Chaufferie collective bois déchiqueté - Collège Jean Dauzié	15220 Saint-Mamet la Salvetat	biomasse	123 900,00 €	21%
Commune de Saint-Mamet la Salvetat	Chaufferie bois de l'Ilot du Centre bourg de Saint-Mamet	15220 Saint- Mamet la Salvetat	biomasse	21 630,00 €	23%
CIPM	Chaufferie bois	15800 Raulhac	biomasse	50 400,00 €	25%
Commune d'Ytrac	Etude de faisabilité géothermique & test de réponse therm. (projet salle multiact.)	15130 Ytrac	géothermie	19 810,00 €	70%
Commune de Marcolès	Schéma directeur du réseau de chaleur	15 220 Marcolès	réseau de chaleur	13 545,00 €	69%
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	Chaufferie collective bois déchiqueté d'Interlab	15340 PUYCAPEL	biomasse	388 950,00 €	46%
Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	Extension du réseau de chaleur Bois de Vic sur Cère	15 800 VIC SUR CERE	réseau de chaleur	67 260,00 €	53%
SARL L'Escound	Chaufferie bois granulés - Hôtel restaurant Escoundillou	La Vixière - route de la Gare 15 800 SAINT JACQUES DES BLATS	biomasse	28 980,00 €	39%
Commune d'Ytrac	Géothermie sur champ de sondes pour la nouvelle salle d'activités	15 130 YTRAC	géothermie	83 620,00 €	36%
Conseil Départemental du CANTAL	Chaufferie bois déchiqueté - Collège du Val de Cère	15 150 LAROQUEBROU	biomasse	7 840,00 €	70%
				<b>1 178 145,00 €</b>	



# Dispositifs d'aides aux économies d'énergie de la FNCCR

## ACTEE2 : SEQUOIA 2 et CHENE 2

- **Financement ~~d'économie de flux~~, d'AMO, de maîtrise d'œuvre, d'études, d'outils de gestions et de petit matériel pour économies d'énergie dans les bâtiments publics**
- **3 EPCI engagés + le SM **coordonnateur** (pas de financements)**
- **SEQUOIA2 : ~~avenant~~ nouvelle convention pour prolongation délai : 30/06/2024 ; 203 815 € de subventions pour 409 422 € projetés**
- **CHENE2 : - candidature à l'AMI le 30/11/2023 (323 000 € de subv.)**
  - **Analyse candidature en cours (demande de compléments)**
  - **Tous les dossiers ne passeront pas sur cette session**
  - **Résultats courant mars**
  - **conventionnement à la suite**

PROGRAMME  
**ACTEE**  
Financer et accompagner la  
rénovation énergétique des  
bâtiments publics

FNCCR  
territoire  
d'énergie

CEE Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE



# Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Locaux d'Urbanisme : les prochaines échéances

## La réglementation :

- La loi du 20 juillet 2023 qui modifie le calendrier d'intégration des objectifs et les modalités d'application du ZAN prévus par la loi Climat Résilience du 22 août 2021
- *Et pour mémoire :*
  - *Loi Elan 2018 et Modernisation SCoT (circul. 2020)*
  - *L143-28 : Évaluation du SCoT tous les 6 ans (ici avant le 06/04/2024) → nécessité de révision notamment au vu de l'intégration des nouveaux objectifs de réduction de consommation d'espace*

## ZAN Objectifs fixés

- Période 2021 - 2031 : Diviser par 2 la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers par rapport à 2011-2021
- 2031-2050 : atteindre le Zéro Artificialisation Nette.

## Nouvel Échéancier (+1 an pour SCoT et PLU) :

- 22 novembre 2024 : intégration des objectifs et trajectoire ZAN dans les SRADDET et autres schémas régionaux.
- **22 février 2027** : **compatibilité des SCoT** aux objectifs régionaux (donc approuvé avant).
- **22 février 2028** : **compatibilité des PLU, PLUi**, cartes communales aux objectifs régionaux.

# Un calendrier de travail du SCoT contraint

Bilan du 1<sup>er</sup> SCoT

Avant le 06/04/2024

Moins de 3 ans

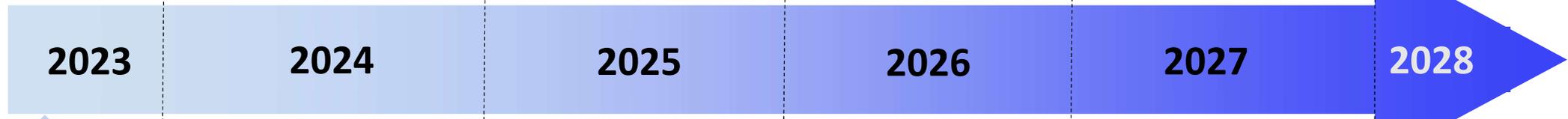
Avant le 22/02/2027

Début 2024 : **Prescription** Révision Générale

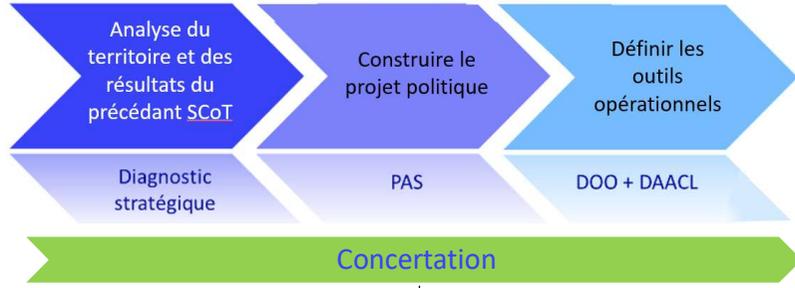
Débat sur le PAS (4 mois avant arrêt)

Début 2026 : arrêt du Projet de SCoT

Début 2027 : **Approbation** du nouveau SCoT



Analyse des résultats du SCoT en cours



Pour mémoire : Compatibilité des PLUi avant le 22/02/2028

Travail sur les PLUi (nécessité de RG ? Mise en compatibilité ?)

PLUi : Si Révision Générale Prescription **au plus tard** début 2025

## Un regard sur les PLUi à anticiper





un avenir ensemble



Syndicat Mixte du SCoT  
du Bassin d'Aurillac,  
du Carladès et de  
la Châtaigneraie

# Prochain Comité Syndical

## 26 mars 2024



## Projet de Budget du SM du SCoT BACC 2024 (V13/02/2024) Répartition : Coûts des missions et compétences

Le Schéma de Coérence Territoriale (y compris intégration du PCAET)					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
84 650 €	14 170 €	<b>-70 480 €</b>	313 000 €	150 000 €	<b>163 000 €</b>
<i>soit 0,89 €/hab</i>			<i>soit 1,89 €/hab</i>		

Le fonctionnement du SM en 2024		
Dépenses	<b>-104 450 €</b>	<i>soit 1,31€/hab</i>

Inscription d'un emprunt  
121 000 € pour équilibre

Le Contrat Local Santé (CLS)					
Fonctionnement					
Dépenses	Recettes	Résultat			
109 000 €	35 000 €	<b>-74 000 €</b>	<i>soit 0,93 €/hab</i>		

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) en 2024					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses*	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
143 870 €	119 330 €	<b>-24 540 €</b>	1 000 000 €	1 000 000 €	-
<i>soit 0,31€/hab</i>			<small>a engendré la mise en place d'une ligne de trésorerie dont les intérêts sont inclus dans la partie fonctionnement</small>		

Etudes d'opportunités PV et Géothermie		
Fonctionnement		
Dépenses*	Recettes	Résultat
33 500 €	5 000 €	<b>-28 500 €</b>
<i>soit 0,36 €/hab</i>		

Schéma de développement des EnR BP 2023 : 80 000 €		
Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat
abandonné		

AMI FNCCR et ADEME : ACTEE, PV et autres (pour obtenir des financements petits équipements en faveur économies d'énergie - aide à l'embauche de chargé de mission PV)		
Fonctionnement		
Dépenses*	Recettes	
290 000 €	290 000 €	

Appui à l'ingénierie sur les question Climat-Energie- Economie circulaire (TEPOS, COT) - année 2024			
Fonctionnement			
Dépenses**	Recettes	Résultat	
71 800 €	51 500 €	<b>-20 300 €</b>	<i>soit 0,26 €/hab</i>

\* : non pris en compte le temps de la chargée de mission qui est repris en totalité dans l'appui ingénierie\*\* ci-contre

Reste à charge fonctionnement : **322 270 €** soit 4,05 €/hab pour les EPCI

### A noter :

Décision de recalculer le budget en présentant des amortissements à l'équilibre en dépenses et en recettes pour ce BP 2024.

A noter que le CA 2024, basé sur des constatations réelles, risque d'être en déficit, notamment du fait du décalage entre les versements des subventions liées au CCR et les remboursements de l'ADEME.

Suppression du schéma de développement des EnR et de l'étude géothermie qui pourront être repropoés en 2025.